

Rééducation périnéale : de la sémiologie à la prise en charge globale

Objectif général :

Etre capable de réaliser puis de rédiger dans un vocabulaire médical adapté un bilan initial et final exhaustifs en rééducation périnéale.

Pouvoir planifier une prise en charge complète, comprenant un partenariat pertinent avec le réseau de soins.

Savoir effectuer une rééducation périnéale globale, par le biais d'exercices corporels et de pratiques endocavitaires, en cohésion avec la patiente.

Objectif pédagogique :

Permettre aux professionnels de santé impliqués dans la rééducation périnéale :

- d'identifier la pathologie
- d'en déterminer l'origine musculo-squelettique, posturale, dysfonctionnelle, ou d'hypersensibilité centrale
- d'établir un protocole de traitement reposant sur des techniques manuelles, respiratoires et posturales, et de proposer un programme personnalisé de prévention

Si cette formation à l'avantage de présenter un enseignement global des problématiques abordées, il est rappelé que les méthodes enseignées doivent être employées par les différents intervenants médicaux et para médicaux en fonction de leur champ de compétence défini par les décrets d'application de leur exercice respectif.

Concernant les sages-femmes, le programme de formation répond parfaitement au champ de compétence à savoir :

- l'orientation nationale n°165 concernant la rééducation périnéale fonctionnelle : *l'enjeu est ici d'aider les femmes à récupérer une bonne fonction périnéale au bénéfice du bon fonctionnement de l'appareil uro-dynamique et sexuel.*
- Les recommandations de la HAS concernant la rééducation périnéale, s'appuyant sur l'ANAES : *La prise en charge doit être globale, elle doit faire suite à un bilan adapté, et elle doit comprendre trois grandes dominantes : une prise en charge périnéo-sphinctérienne, une prise en charge pelvi-rachidienne, et une prise en charge de la sangle abdominale.*

Public visé :

Le public vise la profession de sage-femme et de masseur-kinésithérapeute.

Pre requis :

Le pré requis est d'être titulaire du diplôme d'état de sage-femme ou de masseur-kinésithérapeute.

Méthodologie :

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- Cours théorique interactif avec présentation power point ou tableau blanc, consacrée au thème du séminaire et précisant sa place dans la démarche diagnostique et thérapeutique rééducative. Seront abordés des explications anatomiques, neurophysiologiques et biomécaniques.
- Travaux pratiques : ils représentent un temps important de la formation et sont disséminés tout au long de celle-ci.
- Durant la formation, une évaluation est quotidiennement réalisée
- Un support polycopié est remis en début de chaque séminaire. Il contient les bases théoriques du cours.
- L'encadrement est assuré par la formatrice Maud Meunier

Appréciation des résultats :

L'appréciation des résultats repose sur les mises en situations, l'analyse des pré et post test, et sur les évaluations.

Durée et déroulé de la formation :

La durée de la formation est fixée à trois jours de formation d'une durée individuelle de 7 heures soit un total de 21 heures.

L'action de formation aura aux dates suivantes :

**Mercredi ..., Jeudi ... et vendredi ...
Matin 9 H - 12H30 (8H30 le vendredi)
Après midi 14H - 17H30 (16H le vendredi)**

Lieu de la formation :

**Place Pierre Sémard
Garde SNCF
13 300 Salon de Provence**

Programme :

Le programme détaillé est le suivant.

Etape 1 : Adopter une approche globale du fonctionnement physiologique périnéal (1/2 journée)

Visualiser les adaptations périnéales lors : des différentes postures, des efforts, de la continence et de l'évacuation, de la sexualité

Savoir analyser une posture statique et ses conséquences sur l'anneau pelvien

Connaître des méthodes de réinitialisation posturale

Etape 2 : Comprendre les mécanismes physiopathologiques d'un dysfonctionnement périnéal (1/2 journée)

Identifier les différentes causes de dysfonctionnement périnéal : constitutionnelles, comportementales, acquises.

Savoir repérer les défauts de postures dynamiques et comprendre leurs incidences sur la sphère pelvienne

Etape 3 : Découvrir l'anatomie descriptive, compréhensive, et biomécanique du pelvis (1/2 journée)

Acquérir les connaissances théoriques, puis savoir repérer et examiner les différentes structures pelviennes : osseuses, musculaires, neurologiques.

Cette étape sera clôturée par un exercice de synthèses des différents symptômes périnéaux.

Etape 4 : Acquérir une prise en charge globale de la rééducation périnéale (1 jour et demi)

Section 1 : Connaître les différentes catégories d'incontinences

Les incontinences urinaires

Les incontinences anales

Section 2 : Distinguer les différents types respiratoires et leurs incidences

Apport théorique

Transposition à la patiente

Exercices pratiques de rééducation

Section 3 : Savoir réaliser un examen clinique complet puis le rédiger

Etablissement d'une feuille de route

Rédaction du bilan clinique

Section 4 : Etre capable de définir, diagnostiquer et identifier les différents types de constipation

Section 5 : Acquérir des compétences au sujet des prolapsus

En connaître les mécanismes physiopathologiques

Savoir les évaluer cliniquement

Comprendre l'intérêt de la rééducation dans le cadre du ou des prolapsus

Savoir prescrire et poser un pessaire

Section 6 : Pouvoir mener un interrogatoire en rééducation périnéale

Etablissement d'un interrogatoire type

En rédiger la synthèse

Section 7 : Savoir organiser une prise en charge en rééducation périnéale

Connaître le cadre législatif

Pouvoir expliquer avec bienveillance le bilan périnéal à la patiente

Visualiser et expliquer les différents axes de prise en charge nécessaires à la rééducation

Comprendre et réaliser la prise en charge endocavitaire

Etat des lieux et ouverture sur les outils et les différentes pratiques en rééducation périnéale

Mise en situation

Nombre de places :

Le nombre de place est limité afin de permettre un enseignement de qualité, au plus proche de chaque participant, condition indispensable à l'apprentissage et à l'interaction.

Nombre minimum de participants : 5 personnes

Nombre maximum de participants : 8 personnes

En cas d'effectif minimum non atteint, le formateur s'engage à informer les personnes engagées de l'annulation de la formation, et ce au plus tard 1 mois avant la réalisation de celle-ci.

Les conditions générales de vente :

1. Coût de la formation

Le cout de la formation est fixé à 800 € net de taxe.

Ce montant inclut la formation de trois jours, la délivrance des supports de cours, et la restauration lors des temps de pauses.

Les repas ainsi que l'hébergement ne sont pas inclus.

A la signature du présent contrat, le stagiaire s'engage à fournir deux chèques :

- Un premier chèque de 50 euros représentant les frais de dossier et d'inscription

- Un second chèque de 750 euros qui sera encaissé au premier jour de la formation

2. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de rétractation de 14 jours. Il en informe la formatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Au delà de ce délai, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 50 euros correspondant aux frais d'inscription lors de l'établissement du contrat.

Le paiement du solde à la charge du stagiaire, soit 800 euros, doit être réglé le premier jour du séminaire.

3. Barèmes du prix unitaire

Le barème d'une journée de formation est de 250 euros

4. Conditions de règlement

Les pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture se base sur un taux d'intérêt de trois fois celui appliqué par la Banque Centrale Européenne.

Le montant de l'indemnité forfaitaire est de 40 euros

5. Inexécution du contrat

5.1. Empêchement du formateur

Si le formateur est empêché totalement ou partiellement de donner la formation, il remboursera le stagiaire à proportion de l'enseignement qu'il n'aura pas pu dispenser :

- au prorata de la valeur journalière de la formation prévue au présent contrat ;
- à l'exception des frais de dossiers lesquels dans tous les cas resteront acquis au profit du formateur.

5.2. Empêchement du stagiaire

Si le stagiaire est empêché totalement pour un cas de force majeure dûment reconnu avant le début de la formation, le présent contrat est résilié et aucune somme ne sera due, exception faite des frais d'inscription d'une valeur de 50 euros qui restent acquis au profit du formateur.

Si la formation a débuté, le stagiaire s'engage à la suivre dans son intégralité et aucun remboursement pour cause d'empêchement partiel ne pourra être réclamé au formateur.

6. Sanction de la formation

Une attestation de formation sera remise au stagiaire après qu'il ait suivi la totalité du cursus, validé le contrôle continu des connaissances.

7. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'e Salon de Provence sera seul compétent pour régler le litige